

Chapitre 3 : Quelle est la contribution des organisations politiques au fonctionnement de la démocratie ?

Plan	
I/ Quelle est la contribution des partis politiques au fonctionnement démocratique ? II/ Quelle est la contribution des autres organisations politiques (associations, syndicats, groupes d'intérêts) au fonctionnement démocratique ?	
Indications officielles	Notions au programme
On étudiera la contribution des partis politiques à la mobilisation des électeurs et à la politisation de ces derniers (I). On évoquera, à partir d'exemples historiques ou comparés, la contribution d'autres organisations (syndicats, associations, groupes d'intérêt, etc.) au fonctionnement des démocraties actuelles (coopération, contestation et influence) (II).	Mobilisation électorale, société civile organisée, groupe d'intérêt
	Notions complémentaires
	Politisation, association, contestation / coopération

I/ Quelle est la contribution des partis politiques au fonctionnement démocratique ?

Document 1 : vidéos du meeting de Nicolas Sarkozy à Villepinte, 11 mars 2012

Q : A partir de cet exemple, quel est le rôle d'un parti politique ?

A/ La fonction de sélection des candidats

Document 2 :

Les partis sélectionnent les candidats et le personnel politique

Les partis jouent un rôle décisif dans la sélection des élites politiques et des gouvernants. En effet, en dépit de leur mauvaise image, il est très difficile d'être élu à un mandat important sans l'investiture d'un ou de plusieurs partis. La personnalité des candidats, éventuellement leur bilan passé, peut aussi être un élément important du vote. Mais, lorsque les électeurs ne connaissent aucun candidat, l'étiquette partisane et le programme du parti restent des raisons essentielles de choix. Les partis ont un rôle de filtre des candidatures. En principe, ils n'investissent qu'une personne par circonscription et l'aident, par toute une logistique et des financements, à faire campagne. Le poids des partis dans la préparation de l'élection et leur rôle de filtrage doivent normalement aboutir à limiter le nombre de candidats, ce qui est probablement plutôt favorable à un bon fonctionnement de la démocratie représentative.

Pierre Bréchon, "Les partis politiques dans l'expression du suffrage", *Pouvoirs*, n° 120, 2007

Q : Qu'est-ce que la fonction de sélection des candidats ?

B/ La fonction programmatique

Document 3 :

Les partis structurent l'opinion

La première fonction des partis politiques consiste à défendre des valeurs et un programme qu'ils doivent périodiquement actualiser, notamment avant les élections. Ce programme est, en effet, une des bases de la mobilisation électorale. Il doit définir des objectifs mobilisateurs, donner envie de voter pour les candidats du parti, lui permettre de se différencier par rapport aux autres tendances ; pour être crédible, il ne doit pas être seulement l'addition de grandes idées généreuses. Ce programme doit hiérarchiser les priorités et établir des compromis entre les demandes des différents groupes sociaux. [...]

Dans un monde d'hypermédiatisation, les partis restent les principaux animateurs du débat politique. Ils analysent en permanence la situation du pays, ils l'évaluent en fonction de leurs valeurs de référence, disent les solutions qu'ils proposent pour faire face aux problèmes du moment et critiquent les projets et réalisations du gouvernement. Les grands leaders de chaque parti réagissent en permanence à l'actualité, ce sont eux qu'on invite dans les débats télévisés et qui [...] sont censés éclairer l'opinion et aider les citoyens à se forger des convictions.

Pierre Bréchon, *Comportements et attitudes politiques*, PUG, 2006

Q : En quoi les programmes contribuent-ils à structurer l'opinion publique ?

C/ La fonction de politisation et d'intégration

Document 4 : doc. 2 p. 40

Q1 : Au XIXe siècle, quelle était la participation électorale des ouvriers de la région parisienne ? Pourquoi ?

Q2 : Au cours du XXe siècle, comment a évolué la participation électorale des ouvriers de la région parisienne ? Pourquoi ?

Document 5 :

Le rôle d'intégration sociale

Les partis ont un rôle d'intégration des groupes sociaux. Ils sont en effet des corps intermédiaires entre les citoyens et le pouvoir. Les militants connaissent le député, qui connaît le ministre. Ainsi s'instaure une communication, certes limitée, mais qui permet de dépasser une simple relation de commandement à obéissance. Par là même, les partis diminuent les risques d'affrontement global entre le pouvoir et la société. Cette communication fonctionne dans les deux sens. Les partis offrent aux citoyens un moyen de dépasser la récrimination solitaire : ils recueillent les doléances et les exigences des individus. Ils peuvent, grâce à leur accès aux moyens d'information, leur assurer une expression publique et sonore. Mais leur rôle n'est pas seulement celui d'un porte-voix. Ils modifient le message qu'ils transmettent [et] contribuent à canaliser les revendications, à les dépouiller de leurs aspects excessifs.

Jean-Marie Denquin, *Science politique*, PUF, 1996

Document 6 :

Les partis : facteurs de désordre ou piliers de la démocratie ?

Les partis politiques sont à la fois facteurs d'ordre et de désordre. Le désordre apparaît si l'on compare cette situation à celle des pays où les partis politiques sont interdits. Ceux-ci semblent étrangement calmes aux yeux de l'observateur extérieur : pas de manifestations, pas de grèves, pas d'affichage "sauvage", etc. Mais ce calme est évidemment superficiel [...] et le risque d'une explosion violente n'est jamais totalement écarté. A l'inverse, les partis politiques expriment les conflits [...] et jouent, ce faisant, un rôle de soupape de sécurité. Le mécontentement proclamé s'apaise un peu par là même, et surtout possède des chances d'être entendu. [...]

L'influence des partis est donc ambivalente, ce qui explique entre autres choses les jugements

contraires dont ils font l'objet : fauteurs de troubles ou piliers de la démocratie. [...] Ce caractère ambigu est aussi le fait des partis révolutionnaires, dont l'objectif proclamé est pourtant la destruction du système. [...] Ceci est vrai par exemple du Parti communiste français dont George Lavau a analysé le rôle en proposant la notion de fonction tribunitienne. De même qu'à Rome les tribuns faisaient entendre la voix de la plèbe, de même le PC a servi de porte-parole aux classes sociales défavorisées qui, sans lui, auraient été à peu près réduites au silence. De par son existence même, le PC obligeait les dirigeants à tenir compte, dans une certaine mesure, des revendications de la classe ouvrière. Le sort de celle-ci s'en est trouvé amélioré mais sa combativité en a été réduite. Le Parti en est venu, paradoxalement, mais objectivement, à jouer un rôle intégrateur même si en théorie il ne visait qu'à abattre le système établi.

Jean-Marie Denquin, *Science politique*, PUF, 1996

Questions sur les documents 5 et 6 :

Q1 : Pourquoi, dans les pays où les partis politiques sont interdits, le calme n'est qu'apparent ?

Q2 : Qu'est-ce que la fonction tribunitienne des partis révolutionnaires ?

II/ Quelles sont les contributions des autres organisations à la vie démocratique ?

A/ Qu'est-ce que la "société civile organisée" ?

Document 7 :

La société civile organisée

On considère généralement aujourd'hui que le terme société civile désigne la composante non politique de l'ordre social (on parle de "ministres de la société civile" qui ne sont pas des professionnels de la politique). La société civile serait donc, dans cette perspective, intermédiaire entre la sphère privée et la sphère politique et étatique. Les associations, les mouvements religieux, les courants de pensée philosophiques ou culturels élaborent des idées et des propositions qui alimentent, et éventuellement contestent, la réflexion et les prises de position des responsables politiques.

Pour le Livre blanc de la gouvernance de l'Union Européenne, "la société civile regroupe notamment les organisations syndicales et patronales (les "partenaires sociaux"), les Organisations non gouvernementales (ONG), les associations professionnelles, les organisations caritatives, les organisations de base, les organisations qui impliquent les citoyens dans la vie locale et municipale, avec une contribution spécifique des églises et communautés religieuses.

Y. Alpe, A. Beitone, C. Dollo, J-R. Lambert, S. Parayre, *Lexique de sociologie*, Dalloz, Paris, 2007

Par nature, la société civile n'est pas homogène : elle est largement diversifiée et polymorphe. Ses composantes évoluent au gré des forces qui la composent. Des intérêts souvent contradictoires, voire conflictuels, sont représentés.

J. Dermagne, "Institutions et société civil", in *Agir* n° 30, "Sociétés civiles et pouvoirs", mars 2007

Q1 : Quels types d'organisations composent la société civile ? Listez les types d'organisations qui vous semblent les plus importants et donnez-en un exemple.

Q2 : En reprenant les différents types d'organisations répertoriés, expliquez en quoi ces organisations se différencient des partis politiques.

Q3 : Expliquez la phrase soulignée.

Q4 : Pourquoi la société civile n'est pas "homogène" ?

B/ Comment la société civile organisée peut-elle influencer le pouvoir politique ?

1/ La recherche de l'influence politique

Document 8 :

Les groupes d'intérêts cherchent à influencer le pouvoir politique

On peut définir le groupe d'intérêt comme une organisation constituée qui, dans la défense des intérêts qu'elle prend en charge, cherchera à influencer les pouvoirs publics.

- *Un groupe organisé*

Un groupe d'intérêt doit avoir une organisation durable, structurée [...]. Ce critère organisationnel permet de distinguer les groupes d'intérêt des simples mouvements de foule, la manifestation (organisée mais pas durable) ou l'émeute (inorganisée et éruptive).

- *La défense d'intérêts*

Un intérêt est un problème, un grief, une frustration, qu'un groupe entend ériger en cause à défendre. Il n'est donc pas naturel, mais situé dans l'histoire et construit par des acteurs sociaux qui s'efforceront de le rendre légitime auprès de l'opinion ou/et des pouvoirs publics. L'extrême diversité des intérêts défendus ne doit pas occulter la nécessité de ce travail de mise en revendication. Ainsi, les associations de défense des animaux (SPA) se sont créées et développées dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, lorsque culturellement, l'animal fut désormais perçu comme un être vivant souffrant et non plus comme un simple outil de travail.

- *L'exercice d'une pression*

Un groupe d'intérêt se manifeste en pesant selon des modalités diverses sur l'autorité publique habilitée à prendre une décision. Ce critère signifie d'une part que l'intérêt à défendre est bien conçu par le groupe comme politique, d'autre part que l'objectif est d'influencer le pouvoir et non de le conquérir ou de l'exercer.

Michel Hastings, *Aborder la science politique*, Seuil, 1996.

Q1 : Qu'est-ce qu'un groupe d'intérêt (rappel de Première) ?

Q2 : Expliquez la phrase soulignée.

Q3 : Recherchez un autre exemple que celui de la protection des animaux.

Q4: Pourquoi un groupe d'intérêt cherche-t-il à exercer une pression sur le pouvoir politique ?

Document 9 : photo p. 39

Document 10 :

Les mouvements sociaux contribuent au changement social

Des années 1970 à nos jours, les mobilisations apparues sous le nom de "nouveaux mouvements sociaux"¹ ou de "mouvement des sans"² ont amplement contribué à l'apparition de nouveaux droits, même si l'application de ces derniers ne fut pas toujours à la hauteur des espoirs qu'ils engendrèrent à l'origine. Pour ne citer que des exemples bien connus, on peut évoquer les lois dues au féminisme : contraception, IVG, égalité salariale, parité ; aux mobilisations homosexuelles : PACS, projets concernant l'adoption ; aux luttes d'immigrés : nouvelles conditions de séjour, régularisation ; aux mal-logés : définitions de recours inédits, droit au logement opposable. Ou encore rappeler les lois et textes dus au mouvement écologiste et au "régionalisme" : mesures sur les OGM, la protection du littoral, les langues locales, la décentralisation, etc.

Guy Groux, "Affaiblissement de la citoyenneté et nouvelles formes d'engagement citoyen", *Cahiers français*, n°356, mai-juin 2010.

(1) Les "nouveaux mouvements sociaux" constituent des mobilisations qui émergent à partir des années 1960-1970 et se distinguent du mouvement ouvrier (ex : mouvements féministe, écologiste, de défense des homosexuels...).

(2) Les "mouvements des sans" se mobilisent en faveur des personnes exclues à plusieurs titres (sans domicile, sans papier, sans emploi, etc...).

Question sur les documents 9 et 10 : Dans quelle mesure les organisations de la société civile, à l'instar des nouveaux mouvements sociaux, ont-elles elles une influence politique ?

2/ Les moyens pour influencer le pouvoir politique : coopération et contestation

Document 11 :

Contestation et désobéissance : l'exemple du Réseau éducation sans frontières

Dans la continuité des actions entreprises depuis 30 ans pour défendre les immigrés et les sans-papiers, le Réseau éducation sans frontières (RESF) est créé en juin 2004. Des enseignants, des parents d'élèves et des syndicats se rassemblent pour protéger les enfants sans papiers. Malgré la loi relative à l'interdiction de l'expulsion des mineurs hors de France, ces derniers sont victimes de celles qui touchent leurs parents.

Le réseau demande la régularisation des enfants et des jeunes scolarisés en France, mineurs ou non, ainsi que celle de leurs parents. Après des appels et des pétitions nationales, RESF met en place un soutien populaire. Il organise un système de parrainage, qui permet aux enfants et aux parents d'enfants scolarisés d'être soutenus dans leur démarche par des citoyens français, voire d'être cachés aux yeux des autorités. Le mouvement va jusqu'à prôner la désobéissance civile des citoyens, appelés à soutenir les enfants victimes.

Les mobilisations continuant, le ministère de l'Intérieur accède à une partie des revendications en publiant une circulaire le 13 juin 2006, précisant les conditions de régularisation des parents sans papiers d'enfants scolarisés. Les préfetures ont pour ordre de les régulariser au cas par cas en s'appuyant sur six critères précis, comme l'absence d'attache particulière de l'enfant envers son pays d'origine ou les preuves d'une réelle volonté d'intégration des familles en France. Au total, environ 7000 personnes obtiennent un titre de séjour grâce à cette circulaire.

S. Carof, "Le succès populaire du Réseau éducation sans frontières", in *Les Grands Dossiers de Sciences Humaines*, n°6, mars-mai 2007

Q1 : Quels sont les moyens utilisés par RESF pour influencer le pouvoir politique ?

Q2 : Pour quels résultats : qu'a obtenu RESF ?

Document 12 :

Une reconnaissance européenne des groupes d'intérêt

Environ 80% de la législation applicable aux entreprises relevant des compétences de l'Union européenne (des normes techniques à la politique de concurrence en passant par l'environnement ou les OGM), il est logique que les lobbys¹ soient présents en nombre à Bruxelles. On estime que les 4000 "groupes d'intérêt" qui se sont inscrits dans le registre du Parlement (consultable sur le site de l'institution européenne) emploient plus de 30 000 personnes. Ces lobbys vont des avocats aux ONG en passant par les représentants des entreprises, les cabinets de relations publiques, les régions ou les villes. Comme le souligne le porte-parole du Parlement [...], "les lobbys représentent tous les secteurs de la société et ils sont nécessaires dans un système démocratique : les députés ne connaissent pas tous les domaines et toutes les particularités locales auxquels les lois européennes vont s'appliquer. Dans un système aussi complexe que celui de l'UE, il faut que toutes les informations remontent."

Jean Quatremer, "Bruxelles, capitale européenne du lobbying", *Libération*, 8 septembre 2011

(1) Le lobby est une notion anglo-saxonne qui peut-être rapprochée de celle de groupe d'intérêt.

Q1 : Quelle est la stratégie des groupes d'intérêts qui interviennent auprès des députés européens ?

Q2 : Pour quelles raisons l'Union Européenne reconnaît-elle et consulte-t-elle les organisations de la société civile ?

Document 13 :

Une co-construction des politiques publiques : le Grenelle de l'environnement

Intégrer schéma doc 8 p. 53 Bréal

Trois ans après la fin des concertations du Grenelle de l'environnement, Jean-Louis Borloo, ministre de l'écologie, s'est vu remettre un rapport d'évaluation sur le dossier, mardi 2 novembre. Les organisations non gouvernementales (ONG) de protection de l'environnement – Greenpeace, Réseau action climat, Les Amis de la Terre, le Centre de recherche et d'informations pour le développement et Résistance à l'agression publicitaire – [...] ont publié un contre-bilan. "*Le Grenelle a été l'occasion de beaucoup d'annonces mais de très peu de mises en œuvre*", dénonce Stéphane Kerckhove, délégué général de l'association Agir pour l'environnement. [...] "*Sur le fond, on peut souligner l'obligation d'une meilleure isolation des logements neufs (avec un maximum de consommation énergétique de 50 kWh/m2/an) même si ces nouvelles constructions ne représentent que 1 % du total des habitations. On a aussi obtenu quelques avancées sur le dossier des OGM, avec notamment le moratoire sur le MON810¹, mais on les doit davantage à la mobilisation de la société civile, et notamment des faucheurs volontaires, qu'au gouvernement.*"

"Le Grenelle de l'environnement est devenu un simple label", *Le Monde.fr*; 02.11.2010

(1) Variété de maïs OGM développé par la firme Monsanto.

Q1 : En quoi la méthode mise en oeuvre dans le cadre du Grenelle de l'environnement repose sur une coopération entre acteurs de la société civile et gouvernement ?

Q2 : Quelles sont les limites de cette expérience d'après les ONG écologistes ? A quelle autre stratégie ont-elles eu recours pour promouvoir leurs revendications ?

Document 14 :

Synthèse : Des stratégies de coopération et de contestation		
	<i>Coopération</i>	<i>Contestation</i>
<i>Définition</i>	Afin de peser sur le pouvoir politique et d'influencer les politiques publiques, les groupes d'intérêts peuvent dialoguer directement avec les décideurs, négocier et établir des partenariats. Il s'agit de devenir l'interlocuteur des pouvoirs publics sur un domaine politique donné.	Les groupes d'intérêt peuvent également recourir à des stratégies non coopératives. Il ne s'agit pas d'établir un lien de confiance avec les pouvoirs publics, mais d'influencer ces derniers par la pression externe, en signalant l'importance d'un enjeu.
<i>Exemples de moyens d'action</i>		
<i>Des stratégies complémentaires</i>	Un même groupe d'intérêt peut recourir tout à la fois à des stratégies de coopération et de contestation. La coopération peut être "conflictuelle", et la contestation peut déboucher sur la coopération. Par exemple, les syndicats organisent des manifestations contre des projets de loi et, dans le même temps, participent à diverses négociations avec le gouvernement.	

Q : Complétez le tableau en recherchant des exemples de moyens d'action pour les deux types de stratégies.